



Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine
Dans le cadre de l'étude sur :
La traite des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre
Le 5 mai 2023

Présenté par : Maggie's Toronto Sex Worker Action Project

Introduction

Le Maggie's Toronto Sex Workers Action Project est l'une des plus anciennes organisations de justice pour les travailleuses et travailleurs du sexe au Canada à recevoir du financement. Depuis plus de 35 ans, nous venons en aide à des travailleuses et travailleurs du sexe dans l'est du centre-ville de Toronto par le biais d'actions de proximité, de programmes d'accueil, de fournitures et de services de réduction des risques, de soutien juridique et psychologique, d'efforts de sécurité alimentaire et de groupes de soutien par les pairs.. Une majorité des travailleuses et travailleurs du sexe que nous servons sont issus de communautés pauvres, de la classe ouvrière, de communautés racisées et autochtones ou de la communauté LGBTQ2S et travaillent dans la rue. Nous réalisons une grande partie de notre travail en réponse directe aux obstacles auxquels les travailleuses et travailleurs du sexe sont confrontés en raison de problèmes découlant de politiques de lutte contre la traite des personnes. Ces politiques causent un préjudice important à nos communautés et menacent notre dignité humaine fondamentale. De concert avec des chercheurs, des professionnels de la santé publique, des agences de réduction des risques, des églises et des services d'aide aux victimes, nous sommes penchés sur les effets néfastes d'initiatives de lutte contre la traite des personnes. Surtout, par l'entremise de nos programmes, de nos services et de notre travail d'aide d'urgence, nous avons été les témoins directs de ces effets néfastes et les avons subis de plein fouet.

Effets néfastes des politiques et pratiques de lutte contre la traite des personnes sur les travailleuses et travailleurs du sexe

L'amalgame entre le travail du sexe et la traite de personnes est souvent la cause de l'exploitation, de piètres conditions de travail, de la vulnérabilité à la violence, de l'isolement et de la marginalisation des travailleuses et travailleurs du sexe. Nombre d'initiatives de lutte contre la traite des personnes se traduisent par une présence policière accrue dans nos lieux de travail, de la surveillance, des interrogatoires, du harcèlement ainsi que des détentions et des expulsions. Sous couvert de « protection », les politiques de lutte contre la traite des personnes contribuent souvent à criminaliser davantage nos communautés, à mettre nos vies en danger, à nous imposer des conditions de travail mortelles, à nous priver de notre autonomie et à perpétuer la violence systémique et les stéréotypes néfastes qui pèsent sur les travailleuses et travailleurs du sexe les plus marginalisés et qui ont des répercussions concrètes sur nos communautés. Le commerce du sexe est une forme de travail très stigmatisée, et les préjugés existants qu'ont aux niveaux systémique et individuel des autorités



publiques – telles que la police, les agences de protection de l'enfance, les tribunaux, les services d'aide sociale, les médecins et les agents d'immigration – sont davantage aggravés par la surreprésentation de communautés marginalisées dans ce domaine. Par conséquent, les travailleuses et travailleurs du sexe sont constamment en proie à la peur, au stress et à l'isolement dans leur vie quotidienne et se trouvent en situation de conflit avec la loi et les forces de l'ordre. Ils sont confrontés à des obstacles qui les empêchent de maintenir une sécurité économique et sociale de base, comme le gel de leurs comptes bancaires et l'impossibilité d'accéder à leurs fonds pour satisfaire des besoins essentiels tels que se nourrir et se loger. De véritables recours se font rares pour les personnes victimes de ces préjugés, mais il est indéniable qu'ils existent, comme en témoignent les tendances récurrentes au sein de nos communautés. La criminalisation du travail des travailleuses et travailleurs du sexe empêche ces derniers de protéger leurs droits fondamentaux de la personne, d'accéder à des protections en matière de travail et d'emploi et d'assurer leur sécurité personnelle. Les organismes de répression qui prétendent lutter contre la traite des personnes ne font que tenter de régler rapidement le « problème » tout en restant sourds à la réalité de ce dont les travailleuses et travailleurs du sexe ont réellement besoin.

Les politiques de lutte contre la traite des personnes qui prétendent rechercher des victimes de la traite des personnes ciblent en fait l'ensemble des travailleuses et travailleurs du sexe et nuisent inévitablement de manière disproportionnée aux communautés marginalisées par le biais de formes de contrôle et de surveillance ayant été appliquées à de multiples secteurs – aux travailleuses et travailleurs de l'hôtellerie, de la santé et de l'éducation – sous la forme d'une « formation » qui encourage les travailleuses et travailleurs à établir un profil racial lorsqu'ils « identifient » une possible traite au sein d'entreprises, d'établissements de santé, d'hôtels, de compagnies aériennes et d'écoles. Ces politiques, fondées sur des stéréotypes et des hypothèses discriminatoires, ne reconnaissent pas les travailleuses et travailleurs du sexe comme faisant partie d'une main-d'œuvre dont les droits et la sécurité méritent d'être respectés et protégés. Ces politiques oppressives de lutte contre la traite utilisent des outils de « détection » qui associent des signes de traite à des signes de stigmatisation, d'immigration clandestine et de travail du sexe dans un contexte de criminalisation. De récentes tendances à l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle font encore plus proliférer les discriminations existantes à l'encontre de communautés marginalisées. Cette utilisation de la technologie pour valider la surveillance accrue exercée par des autorités publiques, dont l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), a des conséquences désastreuses, comme l'expulsion ou l'interdiction à vie de travailleuses et travailleurs du sexe sur la base d'une collecte d'information sans contrôle ou examen prenant en compte de telles vulnérabilités. Cela pousse des travailleuses et travailleurs du sexe à fuir les services sociaux et les services de santé pour éviter des interactions et des révélations invasives et préjudiciables.



Incidences des politiques et des pratiques de lutte contre la traite des personnes sur les travailleuses et travailleurs du sexe marginalisés

Maggie's travaille en étroite collaboration avec des travailleuses et travailleurs du sexe autochtones, noirs et racisés qui sont confrontés à des formes aggravées de violence, notamment par l'entremise de nos services et soutiens culturellement adaptés, tels qu'un programme dirigé par des Autochtones à l'intention de travailleuses et travailleurs du sexe locaux et un soutien d'urgence pour les travailleuses et travailleurs du sexe noirs. Les femmes autochtones qui vivent et travaillent dans l'espace public sont présumées être des victimes de la traite, mais nombre d'entre elles font ce travail pour gagner de l'argent ou se constituer des ressources dans un contexte de pauvreté. Nier l'action des femmes autochtones qui vendent des services sexuels et les qualifier de victimes revient à ne pas reconnaître les nombreuses façons dont l'État colonial reproduit la violence, les injustices et d'autres préjudices – notamment les déplacements forcés, l'itinérance, la pauvreté, le racisme, l'inégalité et les obstacles au signalement et à l'accès aux services, à l'aide et aux ressources.

Les travailleuses et travailleurs du sexe migrants sont particulièrement vulnérables en raison de la précarité de leur statut d'immigration. Le renforcement de la répression a conduit de nombreux membres de notre communauté à des conditions de travail précaires, les rendant du même coup plus vulnérables à l'exploitation et à la violence. En outre, les travailleuses et travailleurs migrants sont confrontés à des obstacles supplémentaires tels que la langue, la menace de se faire interdire de franchir la frontière, la détention arbitraire et l'expulsion. En outre, si elles sont victimes d'exploitation et de violence, ces personnes sont dissuadées de rechercher de l'aide et des services, y compris la protection de l'État, des soins de santé vitaux et de l'aide sociale. Les initiatives de lutte contre la traite des personnes qui ciblent des communautés racisées, telles que les travailleuses et travailleurs asiatiques de salons de massage, sont sous-tendues par une idéologie raciste et anti-migrants qui insiste de manière paternaliste sur la victimisation des travailleuses et travailleurs, plutôt que de soutenir leur autonomie et leur capacité à subvenir aux besoins de leur famille. Nous avons constaté à quel point la criminalisation de tout aspect du travail du sexe, de la législation aux règlements municipaux, a entraîné une surveillance accrue de l'État et des sanctions contre ce secteur vulnérable. Pensons notamment aux descentes ciblées dans les lieux de travail, aux exigences discriminatoires en matière d'octroi de permis et aux amendes exorbitantes. Aucune de ces sanctions ne protège réellement nos communautés contre les préjudices.

Conclusion

Maggie's soutient la décriminalisation du travail du sexe sous toutes ses formes afin de permettre à notre communauté d'avoir accès aux protections qui existent en matière de travail et d'application de la loi. Les initiatives de lutte contre la traite des personnes font partie intégrante de la criminalisation du travail du sexe et expliquent en très bonne partie la création et la perpétuation des préjudices. Pour ces raisons, nous demandons au Comité permanent de la condition féminine de donner suite aux recommandations suivantes :



1. prendre toutes les mesures possibles pour faire abroger les lois et règlements pénaux, municipaux et relatifs à l'immigration qui criminalisent le travail du sexe;
2. garantir immédiatement un statut d'immigration complet et permanent à toute personne vivant au Canada, sans exception, et permettre à toutes ces personnes d'accéder aux services sans crainte ni discrimination;
3. recadrer les initiatives de financement de manière à ce qu'elles ne dépendent pas de cadres de lutte contre la « traite de personnes »;
4. reconnaître que le travail du sexe comme un métier, et non de la traite de personnes;
5. investir des fonds dans des initiatives communautaires dirigées par des travailleuses et travailleurs du sexe, en particulier pour soutenir des groupes de travailleuses et travailleurs du sexe autochtones, noirs et migrants.